



Saisie de la trésorerie suite a une amende impayée

Par Ledodo

Bonjour,

Je vous contacte car il s'avère qu'en janvier 2020 j'ai été arrêté en véhicule de société. la police municipale m'a verbalisé pour non présentation de carte grise. (j'avais présenté une photocopie fournie par mon employeur)

J'ai écrit un mail à mon responsable pour lui signaler que je refusais de payer cette amende car je n'étais en tort. Mon responsable a écrit un mail à notre service qui gère les amendes et je pensais que le sujet était clos.

En 2021 je reçois l'amende majorée. Je fais à nouveau les démarches nécessaires et entre temps je démissionne de la société et je me retrouve avec un prélèvement de la trésorerie sur mon compte.

Ma question est:

Ai-je un recours possible pour réclamer le remboursement de cette amende sachant que l'on m'a clairement dit que la société n'était pas responsable si vous avez donné votre nom et prénom aux policiers municipaux et que l'amende vous a été adressée à votre nom

Par ESP

Bonjour

Il n'y a rien d'anormal à ce que vous ayez reçu l'amende, en tant que conducteur.

Ce qui cloche, c'est que l'employeur vous ait contraint à rouler avec une photocopie (ce qui est interdit) et le non respect de son engagement de remboursement.

En avez-vous parlé à un défenseur syndical?

Sinon, avant de saisir un avocat, adressez une LR/AR en fixant un délai.